



Océans et espaces, les dernières frontières

La **frontière** est comprise comme une **zone d'expansion ou de conquête**. Étudier les frontières, c'est d'abord s'intéresser aux **océans et mers**, définis comme des **étendues d'eau salée** en communication libre, naturelle, qui couvrent environ **70 % de la surface terrestre** et mettent en contact les 8/10^e des États les uns avec les autres. Depuis les années 1980-1990, ces espaces maritimes sont devenus des **objets d'appropriation** par les États, qui les découpent en **zones de souveraineté** réservées.

Parallèlement, il faut aussi évoquer l'**espace**, qui désigne ce qui est compris à une **altitude supérieure à 50 km**. Ces espaces extra-atmosphériques ou extraterrestres deviennent eux aussi de plus en plus convoités.

En quoi les océans et l'espace représentent-ils de nouveaux enjeux stratégiques majeurs pour le XXI^e siècle ?

I. Les mers et océans, nouveaux espaces de convoitise

Depuis les années 1980-1990, les États ont la possibilité en vertu d'un **nouveau droit de la mer** de **délimiter des frontières de souveraineté** dans ces espaces maritimes. Ces espaces maritimes présentent trois caractéristiques majeures :

- Ce sont des **espaces de navigation maritime**, de **circulation** et donc d'**échanges**, ce qui est crucial pour l'approvisionnement des États.
- Ils regorgent de **ressources**, aussi bien pour la pêche, les **ressources halieutiques**, que de **minerais** ou d'**énergie**, avec du pétrole et du gaz offshore qu'on exploite à des profondeurs de plus en plus grandes.
- Ils sont **convoités** pour leur **puissance géostratégique**, sont des vecteurs de **projection de puissance** par les forces aéronavales. Cela n'est pas une nouveauté. Dans l'**Antiquité grecque**, Thémistocle met sur pied une flotte de guerre pour Athènes et déclarait que **quiconque contrôle la mer contrôle aussi la terre**. Depuis toujours, les géopolitologues ont conclu à la **supériorité des puissances navales sur les puissances continentales**. A la fin du XIX^e siècle, l'américain Alfred Mahan avait démontré la prédominance du **sea power** dans les rapports de force et avait encouragé les États-Unis à mener une politique de construction navale de grande ampleur. C'est ce qu'ont fait plus tard Nicolas Spykman et ses héritiers avec le développement de la politique américaine de **neo-containment** vis-à-vis de l'URSS puis de la Chine. Il s'agissait pour les États-Unis de projeter leur capacité de projection de force sur les mers et océans.

II. L'espace, terrain de jeu des grandes puissances

L'**Organisation des Nations Unies (ONU)** a fait rédiger un **traité international de l'espace en 1967** qui interdit l'appropriation d'un territoire extraterrestre par l'État ainsi que l'usage des armes en vertu d'une déclaration de 1963 stipulant « **Pas d'armes en orbite** ». L'espace extra-atmosphérique a d'ailleurs été érigé au rang de **patrimoine commun de l'humanité** sur le modèle de ce que l'ONU avait fait pour l'Antarctique en 1959. Cela n'a pas permis de mettre fin aux **convoitises et rivalités**, puisque les États envoient par exemple des **satellites à vocation militaire** dans l'espace afin de générer de l'information et d'espionner.

Dans ce contexte de **militarisation croissante de l'espace**, l'ONU reste la seule institution gestionnaire et promeut des **usages pacifiques**, essentiellement tournés vers l'exploration ; comme en témoigne la **mission Apollon 11 de 1969** qui a permis à un premier homme de marcher sur la Lune. De la même façon que les espaces maritimes, seules les **grandes puissances** ont accès à ces nouvelles frontières.

III. Course à l'espace, course à la mer : de nouvelles conflictualités

Les **États-Unis** et l'**URSS** sont les premières puissances qui, lors de la **Guerre froide**, ont articulé la course à l'espace à une **course aux armements**. Entre 1958 et 1962, les deux superpuissances ont réalisé une vingtaine de **tests nucléaires** dans la haute-atmosphère. Cela est interdit par un traité bilatéral de 1963, élargi plus tard à d'autres pays.

Les États cherchent cependant toujours à **contrôler l'espace** pour des **enjeux d'information et de renseignement**, et surtout en termes de **prestige**. L'espace extra-atmosphérique est donc un espace de rivalités où les grandes puissances se mesurent les unes aux autres et où les **puissances émergentes** cherchent à se faire une place.

Depuis les années 1990, les États se sont aussi lancés dans une **course à la mer** puisqu'ils ont le droit de prétendre à une délimitation de leurs **espaces de souveraineté maritime** selon des critères spécifiques et à géographie variable. Depuis 1990, plus de **200 traités** ont été signés entre des États pour accaparer les mers et les océans. Il reste cependant encore **70 à 80 litiges non réglés** notamment dans des espaces maritimes très convoités, par exemple les **mers de Chine orientale et méridionale** ou l'**océan glacial Arctique** qui s'ouvre aux convoitises des différents pays riverains. Par exemple, en 2007, la Russie a envoyé une expédition le long de la dorsale de Lomonossov, à plus de 4 000 kilomètres de fond, y a planté un drapeau national en prétendant posséder cet espace. Les Russes ont comparé cet exploit à l'atterrissage des américaines sur la Lune.